



Place Vic. Abens
Boîte Postale 10
L-9401 VIANDEN

Tél.: +352/ 83 48 21-1
Fax: +352/ 83 48 26

E-mail: secretariat@vianden.lu
www.vianden.lu



AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 25 octobre 2018 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a nouvellement fixé la taxe compensatoire pour garages et emplacements de stationnement, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Approbation par arrêté grand-ducal du 21 juin 2019

Approbation du Ministre de l'Intérieur: 04 juillet 2019, réf.82cxd88ab

Vianden, le 20 mars 2020
Pour le Collège Echevinal
le bourgmestre
Claude Tonino